



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

1/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial LIMORT GARDEN
Code du produit (UVP) 04244893

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Molluscicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV
BG Bayer Environmental Science
J.E. Mommaertslaan 14
1831 Diegem (Machelen)
Belgique
Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax +32(0)2/534 35 76
Service responsable E-mail : marina.meysmans@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone +32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)
d'appel d'urgence Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison +32(0)70/245 245

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Métaldéhyde

Mentions de danger

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

**LIMORT GARDEN**Version 4 / B
102000006920

2/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015**2.3 Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**Appât sous forme de granulé (GB)
Metaldehyde 6 % w/w**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Métaldéhyde	108-62-3 203-600-2	F; R11 Xn; R22	Flam. Sol. 2, H228 Acute Tox. 3, H301	6

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peauNettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,
avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.**Contact avec les yeux**Enlever les lentilles de contact et rincer les yeux immédiatement avec
beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15
minutes.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**Les symptômes suivants peuvent apparaître :, Salivation,
Vomissements, Mal de tête, Douleur abdominale, Bouffée de chaleur,
CétonurieLes symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en
quantités importantes :, Convulsion musculaire, Hyperthermie,
Désorientation, InconscienceSymptômes d'une surexposition, Tremblements, Convulsions,
Acidose, Coma, Insuffisance respiratoire**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

3/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

Traitement

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Les barbituriques et la phénytoïne doivent être évités. Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés

Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche

Inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Si possible endiguer les eaux d'extinction avec du sable ou de la terre.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Eviter toute formation de poussière. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

4/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Éviter la formation de poussière. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition connue.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
--------------------------------	--

Protection des mains

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Laver le gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.	
Matériel	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	0,4 mm



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

5/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

	Indice de protection Directive	Classe 6 Gants de protection conformes à EN 374.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).	
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.	

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granulés
Couleur	bleu
Odeur	légère, caractéristique
pH	6 - 8 à (20 °C)
Point d'éclair	>200 °C
Hydrosolubilité	dispersable
Coefficient de partage n-octanol/eau	métaldéhyde: log Poe: 0,12
Explosivité	Non-explosif
9.2 Autres données	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	Stocker dans l'emballage d'origine.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

6/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

Toxicité aiguë par voie orale	ATE > 2.000 mg/kg ETA – estimation de la toxicité aiguë DL50 (rat) 283 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique métaldéhyde.
Toxicité aiguë par inhalation	ATE > 5 mg/l ETA – estimation de la toxicité aiguë CL50 (rat) > 15 mg/l La valeur fournie concerne la matière active technique métaldéhyde.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	ATE > 2.000 mg/kg ETA – estimation de la toxicité aiguë DL50 (rat) > 5.000 mg/kg La valeur fournie concerne la matière active technique métaldéhyde.
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation	Non sensibilisant.

Evaluation de la toxicité à dose répétée

métaldéhyde : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

métaldéhyde : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

métaldéhyde : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

métaldéhyde : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

métaldéhyde : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec métaldéhyde sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

Les données ci-dessus ont été calculées selon les modalités du Règlement (CE) no 1272/2008.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 75 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique métaldéhyde.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 90 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique métaldéhyde.
Toxicité des plantes	CE50 (Algues) 73,5 mg/l



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

7/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

aquatiques

Durée d'exposition: 96 h

La valeur fournie concerne la matière active technique métaldéhyde.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

métaldéhyde:
pas rapidement biodégradable

Koc

métaldéhyde: Koc: 60,4

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

métaldéhyde: Facteur de bioconcentration (FBC) 11
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

métaldéhyde: Mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB

métaldéhyde: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider les restes.
Récipients à rincer 3 fois.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

14.1 – 14.5 Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

8/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 10131G/B

Classe de toxicité Sans classement
(Belgique)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R11 Facilement inflammable.
R22 Nocif en cas d'ingestion.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H228 Matière solide inflammable.
H301 Toxique en cas d'ingestion.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Note Bayer CropScience:

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit :
PROTEX NV

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.



LIMORT GARDEN

Version 4 / B
102000006920

9/9

Date de révision: 26.05.2015
Date d'impression: 26.05.2015
